

# Élargissons nos perspectives

William Lacy Swing

Faire en sorte de respecter les droits de l'homme et la dignité des migrants et des personnes déplacées est l'un des défis majeurs de ce siècle. Les causes de la migration sont complexes et multiples, et sont la conséquence, dans une large mesure, du phénomène de globalisation auquel nous assistons dans les sphères économiques, politiques et culturelles. Les atteintes aux droits de l'homme, les conflits armés, les catastrophes naturelles et, de plus en plus fréquemment, le changement climatique et les dégradations environnementales, contribuent également à cette poussée sans précédent de la mobilité humaine.

Les crises complexes déclenchées par l'action humaine et/ou des causes naturelles entraînent des mouvements désordonnés et, en majeure partie, forcés de personnes, tant à l'intérieur des pays qu'à travers les frontières ; ces mouvements non seulement rendent certaines populations extrêmement vulnérables, mais ont aussi des implications durables en termes de sociétés, de systèmes économiques, de développement, d'environnement, de sécurité et de gouvernance. Il est de plus en plus largement admis que les catégories juridiques qui existent pour qualifier les personnes victimes d'une crise – telles que réfugié ou personne déplacée à l'intérieur de leur propre pays – ne sont peut-être plus suffisantes pour rendre adéquatement compte des conditions variées qui sont celles des personnes se trouvant en situation de crise ; des différentes voies choisies par les individus pour échapper à ces situations ; et également, de la nature changeante des circonstances dans la durée.

Des approches qui, par exemple, ne se concentreraient que sur les personnes déplacées risquent de ne pas réussir à traduire

d'autres réalités – comme l'extrême vulnérabilité des personnes incapables de migrer pendant une crise et qui resteraient prises au piège dans des circonstances dangereuses. Le fait de placer la mobilité issue d'une crise à l'intérieur d'un contexte plus large de migration peut servir à faire apparaître les facteurs structurels latents qui déterminent le comportement migratoire des populations avant, pendant et après une crise, et permettre de promouvoir des moyens efficaces pour protéger et porter assistance à ces personnes, et garantir le respect de leurs droits humains.

Les événements en Afrique du Nord, en particulier la crise libyenne, démontrent la nécessité et aussi l'avantage qu'il y a à envisager les crises d'un point de vue de la mobilité, ce que nous qualifions à l'OIM du terme de « crise de migration ».

En complément des cadres de préparation, de réponse et de redressement humanitaires en situation de crises complexes, une approche qui se baserait sur la gestion de la migration se devrait d'examiner l'ensemble des phases de l'intervention en cas de crise à partir d'une perspective de mobilité humaine. L'un des défis majeurs qui subsiste consiste pour les États à se coordonner entre eux et à collaborer avec les institutions qui ont le mandat et la structure pour répondre à ces crises. L'OIM prend la direction d'une révision des systèmes et mécanismes opérationnels en vue d'améliorer la préparation et la réponse face aux crises migratoires.

William Lacy Swing est Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations [www.iom.int](http://www.iom.int) Pour plus d'informations sur l'OIM, veuillez prendre contact avec Jean-Philippe Chauzy [pchauzy@iom.int](mailto:pchauzy@iom.int)